



## **PROCES VERBAL DE LA XXX IEME ASSEMBLEE GENERALE DE L'ACI MONACO**

**28 Novembre 2023 à 18h00 à l'hôtel Novotel de Monaco.**

Les membres de l'association ACI MONACO se sont réunis en assemblée ordinaire annuelle sur convocation faite par le secrétaire général.

La séance est présidée par Madame Sophie GEST. La séance est ouverte à 18h00

Sont présents ou représentés 38 membres de l'association ACI MONACO sur un total de 60 membres bénéficiant d'un droit de vote (c'est-à-dire hors membres sympathisants).

Le secrétaire général confirme que l'Assemblée Générale peut valablement délibérer et prendre ses décisions à la majorité requise pour chacun des points évoqués dans l'ordre du jour suivant qui a été adressé préalablement aux adhérents :

1. Approbation du procès-verbal de l'AG du 18 Octobre 2022 portant sur l'exercice 2021
2. Intervention de la Présidente
3. Rapport moral et financier de l'exercice 2022
4. Rapport des vérificateurs des comptes
5. Perspectives et actualités 2023

La Présidente rappelle que le procès-verbal de l'Assemblée Générale du 18 Octobre 2022, l'attestation et le rapport financier 2023 du trésorier et le rapport moral du Président ont été mis à disposition des membres avant la tenue de l'Assemblée Générale.

### **PREMIERE RESOLUTION :**

L'assemblée après avoir eu lecture du procès-verbal de l'Assemblée Générale du 18 Octobre 2022 et l'approuve dans sa totalité.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

### **DEUXIEME RESOLUTION :**

La Présidente de séance passe la parole au Trésorier qui présente les comptes 2023 et fait lecture du rapport financier de l'année écoulée.

L'assemblée après avoir entendu le rapport moral et le rapport financier de l'association pour l'exercice clos au **31 décembre 2022** et pris connaissance des comptes de l'association et du rapport des commissaires aux comptes pour ledit exercice, les approuve dans leur totalité tels qu'ils lui ont été présentés, et donne quitus de sa gestion au Trésorier.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

### **TROISIEME RESOLUTION :**

La Présidente reprend la parole afin de présenter les éléments principaux ayant marqués l'année 2022, éléments détaillés dans le rapport moral 2022 mis à disposition des Membres.

Elle poursuit en évoquant la feuille de route élaborée par le bureau pour l'année 2023.

L'assemblée générale approuve le rapport 2022 et les projets 2023 tels qu'ils lui ont été présentés.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

### **QUATRIEME RESOLUTION :**

Le Trésorier propose de maintenir pour l'année à venir la cotisation de la manière suivante :

Membres Actifs : 100 Euros,

Membres Sympathisants (sans droit de vote) : 70 Euros

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

### **CINQUIEME RESOLUTION :**

L'Assemblée Générale propose de donner aux Membres du Comité Directeur et Membres du Bureau quitus entier pour l'exercice écoulé.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée et la Présidente invite tous les participants à se retrouver dans l'atrium de l'hôtel Novotel pour un cocktail et un moment convivial.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal, signé par la Présidente, et le Secrétaire Général.

La Présidente  
Sophie GEST

Le Secrétaire Général  
Alexandre MARTINOTTI